

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

Le 23 septembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de Mme Laïla MEILLAUD, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 23
- Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Leslie DAVID, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Françoise LUNEAU, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.
- Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA, M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, Mme Manon DEQUAIRE a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. François RUDEL a donné pouvoir à Mme Françoise LUNEAU.
- Absents excusés : MM. Pascal BOITEL, René LEMERLE,
- Absents : Mme Sandra AUJOL, Mme Lydie ROBERT.
- Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

Mme la 1^{ère} adjointe déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2022

Mme Laïla MEILLAUD demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, aucune observation n'étant énoncée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 Election de la 7^{ème} adjointe

Les adjoints sont élus, au scrutin secret, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L 2122-7-2 du CGCT).

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Mme Laïla MEILLAUD : Mme Manon DEQUAIRE a démissionné de ses fonctions d'adjointe au Maire, en charge de l'aménagement du territoire et des travaux, pour des raisons personnelles et professionnelles, et reste conseillère municipale. Le poste est très chronophage, au nom de Jean Delaugerre et de toute l'équipe, je la remercie vivement pour tout le travail effectué.

Je propose que la nouvelle adjointe à élire occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Est-ce que quelqu'un se porte candidat ?

Mme Leslie DAVID se porte candidate, il est procédé aux opérations de vote.

Résultat de l'élection, à bulletin secret, de la 7^{ème} adjointe :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	19
e. Majorité absolue :	10

A été proclamée adjointe et immédiatement installée au rang de 7^{ème} adjointe Mme Leslie DAVID.

3 Indemnités de fonction

Mme Laïla MEILLAUD : suite à la revalorisation du point d'indice de 3.5% à compter du 1^{er} juillet 2022, les élus ont souhaité rester au même niveau de rémunération, à fonctions égales.

Actuellement, l'enveloppe maximale théorique pour le Maire, les adjoints et les conseillers délégués est de 8 451.63 €, l'équipe actuelle a choisi de bénéficier d'indemnités de fonction à hauteur de 8 131.14 €, à compter du 1^{er} octobre 2022.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 Service Enfance-jeunesse : augmentation des tarifs du repas de cantine

M. Yves FERRIER : la commune a subi une augmentation du prix du repas de 6% depuis le 1^{er} avril 2022, il est proposé d'augmenter le prix du repas de 3.5 % à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les enfants et pour :

- Personnes extérieures aux écoles : 6.21 €
- Enseignants : 5.18 €
- Stagiaires adultes majeurs : 3.93 €
- Stagiaires mineurs : 0 €

Le prix du repas pour le 1^{er} niveau de quotient familial passera de 2.80 € à 2.90 €, et de 5.20 € à 5.38 € pour le niveau de quotient familial la plus élevé.

Cette proposition est adoptée à la majorité par 22 voix pour et 1 voix contre (M. Xavier MAUME).

5 Portage foncier de la parcelle AI 40 par l'EPF Auvergne

M. Xavier MAUME : par délibération du 14 avril 2022, le conseil municipal a délégué à M. le Maire l'exercice des droits de préemption pour l'acquisition de la grange cadastrée AI 40, secteur de Mezel, impasse du Muscat, appartenant à M. Gérard BONFILS, par l'EPF AUVERGNE.

Le projet est d'étudier la possibilité de démolir la grange pour l'aménagement de places de stationnement dans le bourg de Mezel.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de portage foncier entre la commune et l'EPF AUVERGNE.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec l'EPF AUVERGNE à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 Acquisition de la parcelle cadastrée A 2154 – aménagement des bords d'Allier

Mme Leslie DAVID : cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022-27 du 14 avril 2022 portant sur l'échange de parcelles entre la commune et M. Gérard ESCOT et ses enfants, dans le cadre de l'aménagement des bords d'Allier.

Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée A 2154, d'une superficie de 1 649 m², au prix de 1 € le m², à M. Gérard ESCOT et ses enfants.

L'acquisition de la parcelle A 2154 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7 Attribution des marchés de travaux de voirie

Mme Danielle RANCY : suite aux appels d'offre et aux décisions de la commission d'appel d'offre, les marchés de travaux de voirie ont été attribués comme suit :

* Travaux de voirie du chemin de Mur et chemin du Replot- Réseaux et tranches fermes 1 et 2

Entreprise retenue : Entreprise RENON
Montant des travaux : 449 144.17 € TTC

L'attribution du marché de travaux est approuvée à la majorité par 22 voix pour et 1 abstention (Mme Florence JOUVE).

* Travaux de voirie du chemin de la Font Saint Pierre et chemin de Courvache

Entreprise retenue : Entreprise RENON
Montant des travaux :

Chemin de Courvache : 89 851.34 € TTC
Chemin de la Font Saint Pierre : 119 755.84 € TTC

L'attribution du marché de travaux est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8 Renouvellement de l'adhésion à la mission « Assistance retraites » du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale

Mme Jacinthe GUILLOT : le Centre de gestion propose aux collectivités une mission facultative d'assistance pour les dossiers de retraites.

Cette mission comprend le contrôle des dossiers complétés, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pension CNRACL et l'instruction des dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL, pour un montant de 450 € par an.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à ce service du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion pour le renouvellement de la mission Retraites » à l'unanimité des membres présents et représentés.

9 Prix de vente de livres d'occasion des médiathèques communales

Mme Danielle RANCY : à chaque rentrée scolaire, un « désherbage » est effectué dans les médiathèques communales pour retirer les livres qui ne sont plus empruntés.

Certains livres sont mis à disposition gratuitement pour que les administrés se servent, d'autres livres peuvent être vendus.

Il est proposé de fixer le prix de vente des livres d'occasion à 2 € le livre.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10 Questions diverses

* M 57 et fongibilité des crédits

M. Yves FERRIER : information donnée au conseil municipal : la somme de 4 274 € a été transférée du chapitre 20 – imputation 2031 - opération 20013 (Diagnostic école Dallet) au chapitre 23 – imputation 2315 – opération 20011 (Travaux hameau de la Gondole).

* Modification des plages horaires pour l'éclairage public : vu l'augmentation du coût de l'électricité, il a été décidé de réduire les heures, à savoir de 22h30 à 6h au lieu de 23h30 à 4h30. La possibilité de rallumer dès 5h en période d'astreintes hivernales sera demandée au prestataire (du 15/11 au 15/03).

TABLE DES MATIERES :

2022-45 : Election de la 7^{ème} adjointe

2022-46 : Indemnités de fonction à compter du 01/10/2022

2022-47 : Augmentation tarifs Enfance-jeunesse – repas cantine à compter du 01/01/2023

2022-48 : Portage foncier de la parcelle AI 40 EPF AUVERGNE

2022-49 : Acquisition parcelle A 2154 – bords d'Allier

2022-50 : Attribution marché de travaux de voirie chemins de Mur et du Replot

2022-51 : Attribution marché de travaux de voirie chemins de la Font Saint Pierre et Courvache

2022-52 : Adhésion mission « Assistance retraites » du Centre de gestion de la FPT

2022-53 : Prix de vente des livres d'occasion des médiathèques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

La 1^{ère} adjointe

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux

